

Les situations de handicap psychique , mental ou cognitif

Les handicaps psychiques, mentaux et cognitifs affectent les comportements et la relation aux autres et sont de ce fait bien souvent perçus par les employeurs comme difficiles à aborder dans le monde du travail. De par leur prise en compte relativement récente (Loi 2005) et la diversité des situations qu'ils engendrent, les outils permettant d'accompagner ces personnes demeurent méconnus et donc peu utilisés.

Handicap psychique, mental, cognitif : quelles différences ?

Le **handicap psychique** est la conséquence de maladies mentales (à ne pas confondre avec le handicap mental- voir plus loin -) entraînant un déficit relationnel, des difficultés de concentration, une grande variabilité dans la possibilité d'utilisation des capacités alors que la personne garde des facultés intellectuelles dites normales.

La reconnaissance du handicap psychique s'effectue souvent par l'observation des conséquences de la maladie mentale dans le vécu de la personne. Celles-ci peuvent donc être extrêmement variées en fonction des individus et de leur pathologie. De fait, il n'existe pas de définition arrêtée du handicap psychique.

Quelques exemples de maladies mentales pouvant induire un handicap psychique : troubles bipolaires, troubles dépressifs, schizophrénie, paranoïa, névroses obsessionnelles, burn-out...

On parlera de **déficience intellectuelle ou de handicap mental** lorsque le développement intellectuel de la personne sera inférieur à la moyenne, entraînant un fonctionnement altéré de l'ensemble des fonctions cognitives. En clair, la personne aura un niveau de Quotient Intellectuel (QI) très inférieur à la moyenne, en dessous de 70).

En revanche on parlera de **handicap cognitif** lorsque seules certaines fonctions cognitives sont touchées, n'entraînant pas forcément une réduction globale du niveau intellectuel. C'est par exemple le cas des troubles DYS (dyslexie, dyspraxie etc...)

Les fonctions cognitives

Elles permettent l'**acquisition, le stockage, la transformation et l'utilisation des informations.**

- la mémoire
- le langage
- le raisonnement
- l'apprentissage
- l'intelligence
- la résolution de problèmes
- la prise de décision
- la perception
- l'attention

Handicap psychique, handicap mental : quelle(s) réalité(s) en France ?

Bien que méconnus, les troubles mentaux et psychiques sont pourtant un enjeu de santé publique.

Le Handicap Psychique

- 1^{ère} cause d'invalidité reconnue par la Sécurité Sociale : 27% des personnes entrant chaque année dans le régime de l'invalidité
- 700 000 personnes handicapées psychiques en France (2014)
- 1 demandeur sur 2 d'Allocation Adulte Handicapé (AAH) souffre d'une maladie mentale
- 1/3 de la population connaîtra un trouble psychique au cours de sa vie

Le Handicap mental

- 12 millions de français sur 65 millions seraient touchés par un handicap et l'INSEE estime que 6,6% sont atteints d'une déficience intellectuelle
- En France environ 700 000 personnes sont en situation de handicap mental
- Chaque année, entre 6 000 et 8 500 enfants naissent avec un handicap mental

Les situations de handicap psychique , mental ou cognitif

Les Prestations d'Appui Spécifique (PAS)

Il s'agit d'une expertise apportée par un spécialiste afin d'apprécier les incidences du handicap sur l'emploi et les actions à mettre en œuvre pour le compenser.

Ces PAS sont mises en œuvre par des prestataires sélectionnés par l'Agefiph et cofinancés par le FIPHFP, dans chaque département. Il en existe un par grande catégorie de handicap. Pour en bénéficier, l'aide doit être prescrite par Cap emploi, Pôle emploi ou Mission locale dans le cas d'un recrutement et par Cap emploi – service maintien pour un maintien dans l'emploi. Elle peut être mobilisée directement par les employeurs conventionnés avec le FIPHFP ou les CDG.

Les prestataires PAS sont les interlocuteurs privilégiés pour la gestion des situations de handicap psychiques, mentaux ou cognitifs. Ils peuvent intervenir à différents moments :

- Pour l'appui à l'évaluation-diagnostic des capacités et définir à quel type de handicap les personnes sont confrontées
- Pour l'appui à l'élaboration et/ou validation du projet professionnel
- Pour l'appui à l'intégration et au suivi dans l'emploi

Les PAS vous orienteront également sur les aides du FIPHFP à mobiliser. N'hésitez pas à leur demander conseil dès la détection d'une situation de handicap. Ils pourront également vous conseiller sur la prise de parole et la façon dont aborder le sujet avec l'agent.

Les outils mis à disposition par le FIPHFP

Depuis la décision de son comité national du 8 octobre 2010, le FIPHFP a mis en place un dispositif d'accompagnement dans l'emploi des personnes handicapées souffrant de handicap psychique ou mental:

- Évaluation des capacités professionnelles de la personne compte-tenu de son handicap via une approche médicale, professionnelle et sociale (à hauteur de 10 000 €) ;
- Soutien médico-psychologique assuré par un acteur externe à l'employeur pouvant être mobilisé à raison de 4 séances par mois (à hauteur de 3 000 € par an) ;
- Accompagnement sur le lieu de travail assuré par un service spécialisé externe à l'employeur dans la limite de 25 heures hebdomadaires (à hauteur de 31 000 € annuels) ;

Les handicaps psychiques et mentaux nécessitent bien souvent un accompagnement renforcé des personnes ainsi que des aménagements organisationnels plutôt que des compensations d'ordre techniques. Parmi les mesures d'accompagnement, la nomination d'un tuteur est conseillée. Celui-ci devra être formé à la problématique du handicap, et plus spécifiquement à la typologie de handicap affectant la personne tutorée (le FIPHFP propose des aides à la formation et au tutorat via son catalogue des interventions)

Pour aller plus loin ...

- Vous pouvez consulter la [note de synthèse du groupe de travail du Handi-Pacte Corse sur la gestion du handicap psychique et mental en libre accès ici](#)
- La publication du Conseil Scientifique du FIPHFP : [Inclusion socioprofessionnelle des personnes en situation de handicap psychique, mental et cognitif en cliquant ici](#)

Lien vers témoignage de bonnes pratiques ISATIS [Lien vers le catalogue des acteurs locaux](#)
Lien vers PAS
Lien vers Cap emploi – service maintien